

AVRIL 2023



Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous transmettre la lettre de l'Etat dans le Lot. Vous y retrouverez les actualités et les informations de l'action des services de l'Etat dans le département du Lot.

Cette lettre vous permettra de découvrir également les nouveaux outils, les nouvelles campagnes de prévention ou de communication que vous pourrez utilement relayer à votre niveau.

En ligne sur le site internet des services de l'Etat dans le Lot, cette lettre permet ainsi, en un seul clic, de mieux connaître le déploiement des politiques publiques mises en oeuvre dans le département.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Mireille Larrède,
Préfète du Lot

L'indemnité carburant

Le gouvernement a mis en place une indemnité « carburant » destinée à limiter les effets de la hausse des coûts du carburant pour les Français utilisant un véhicule pour aller travailler.

D'un montant total de 100 € l'indemnité accordée sous condition de ressources, équivaut à une remise de plus de 10 centimes par litre pendant un an en moyenne.

Pour le département du Lot, 32 000 foyers fiscaux étaient potentiellement éligibles au regard des critères de revenus et d'activité, 19 045 demandes ont été déposées.



Feux de forêt et de végétation : avant l'été pensez à débroussailler !

Les feux majeurs de 2022 nous rappellent l'importance du risque d'incendie de forêt et de végétation. Débroussailler son terrain et les abords de son habitation, c'est faire face à cette menace : vous limitez la propagation du feu, facilitez l'intervention des sapeurs-pompiers et c'est aussi la meilleure des protections pour vous et vos biens.

C'est pour cette raison qu'il s'agit d'une obligation légale sur une partie de notre territoire, lorsque le risque le justifie. Vous êtes concerné par cette obligation si vous êtes propriétaire de bâtiments ou d'équipements situés à moins de 200 mètres de bois, forêts, landes, maquis et garrigues. Le maire est chargé du contrôle du respect de cette obligation et les agents assermentés, notamment ceux de l'Office national des forêts (ONF), sont habilités à verbaliser. [EN SAVOIR PLUS >>>](#)

LE SAVIEZ-VOUS ?

Terrain non débroussaillé = DANGER !



Cartes d'identité - Passeports : le déploiement de nouveaux dispositifs de recueil et de délivrance des titres dans le département

Depuis le mois de mai 2022, le ministère de l'intérieur a déployé un plan d'urgence et de mobilisation pour l'accueil des usagers suite à l'augmentation importante des délais de rendez-vous en mairie pour les demandes de recueils de titres d'identité. Les demandes de titres d'identité sont recueillies à l'aide d'un dispositif de recueil (DR). 12 dispositifs de recueil sont installés dans dix communes du Lot : Cahors (2DR), Pradines, Figeac (2DR), Gourdon, Souillac, Castelnau-Montratier-Sainte-Alauzie, Cajarc, Puy-l'Évêque, Gramat et Saint-Céré.

Afin d'assurer une meilleure répartition de la charge de travail à l'échelle du département et ainsi diminuer les délais de rendez-vous, 6 nouveaux dispositifs de recueil sont déployés ou en cours de déploiement dans six nouvelles communes : Biars-sur-Cère, Montcuq-en-Quercy-Blanc, Martel, Lacapelle-Marival, Catus et Luzech seront en mesure de recueillir les demandes de titres d'identité au cours de l'année 2023.

Face à la hausse inédite des demandes de titres d'identité, l'État s'engage aux côtés des mairies



Le schéma national d'intervention

Le « schéma national d'intervention » qui détermine les modalités d'action des forces d'intervention de la Gendarmerie en cas d'attaque terroriste repose sur une nécessité de répondre aux besoins d'urgence et d'efficacité engendrés par une menace terroriste protéiforme.

Dans le département du Lot, ce dispositif s'appuie sur trois piliers, l'intervention élémentaire qui concerne les gendarmes des 23 brigades territoriales, « premiers à parvenir immédiatement sur les lieux et à faire face aux terroristes.

L'intervention intermédiaire, ressource constituée par les trois Pelotons de Surveillance et d'Intervention et de la Gendarmerie (PSIG) implantés à CAHORS, FIGEAC et GOURDON.

Ces PSIG vont profondément se transformer : mieux équipés (armement spécifique, casque avec visière balistique, monoculaire d'observation nocturne.....etc) , mieux préparés, ils verront à l'horizon 2024, leurs effectifs constitués intégralement de sous-officiers rompus aux métiers de l'intervention comme au PSIG de FIGEAC où cette transformation est effective depuis 2022. A l'été 2023, le PSIG SABRE de CAHORS, unité au potentiel d'intervention renforcé, verra ses effectifs évoluer de la même manière, avant que cette mutation ne soit effective à GOURDON en 2024.

L'intervention spécialisée. Elle concerne le GIGN et ses antennes, la plus proche est implantée à TOULOUSE. Projetable par tous moyens, ces effectifs « au niveau d'expertise extrêmement élevé, entrent en action, pour procéder à l'assaut final qui doit permettre de neutraliser les terroristes ou les preneurs d'otages de manière définitive, tout en déjouant ou en contournant les éventuels obstacles. » En amont de la phase d'intervention, ces unités s'appuient également sur l'emploi de négociateurs, trois gendarmes lotois, formés au GIGN, possèdent cette compétence et sont employés sur l'ensemble de la région Occitanie.

Enfin, dans un souci de développement des compétences, des exercices visant à coordonner la chaîne d'alerte, les éléments d'intervention et les secours sont mis en place chaque année dans le département du Lot. Le prochain est d'ores et déjà programmé le 9 juin à BEDUER.



La lettre de l'Etat

dans le Lot

Signature du document général d'orientations de la sécurité routière dans le Lot 2023-2027.

La politique de sécurité routière a pour objectif de réduire l'accidentalité corporelle sur les routes, afin de diminuer le nombre de personnes tuées et blessées recensées chaque année. Dans le but d'atteindre cet objectif, il est essentiel que l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de la sécurité routière se mobilisent. Afin de formaliser cette implication commune, la déléguée interministérielle à la sécurité routière, Florence Guillaume, a décidé de relancer le document général d'orientations (DGO) sur la sécurité routière 2023-2027.

Le DGO du département du Lot, fruit d'un riche et constructif travail partenarial, fixe les orientations de la politique départementale de sécurité routière pour les cinq prochaines années : les conduites à risques, les mobilités douces, les deux roues motorisés, le risque routier professionnel et les séniors. [EN SAVOIR PLUS >>>](#)



Gérer mes biens immobiliers : un nouveau service en ligne pour les usagers propriétaires

Le service « Gérer mes biens immobiliers » s'enrichit pour permettre aux propriétaires de se conformer à la loi et déclarer l'identité des occupants de leurs biens immobiliers.

Le service donne également la possibilité de déclarer les loyers en cas de locations.

En 2023, la taxe d'habitation est supprimée pour toutes les résidences principales et tous les contribuables. Cependant, elle reste applicable aux autres locaux, notamment les résidences secondaires et les locaux vacants.

Dans ce cadre, afin d'identifier les locaux qui demeurent taxables, la loi de finances pour 2020 a mis en place une nouvelle disposition déclarative à destination de l'ensemble des propriétaires (personnes physiques et personnes morales).

[EN SAVOIR PLUS >>>](#)



Label égalité «filles-garçons»

Le 8 mars 2023, le collège d'Olt de Puy L'Evêque a reçu le « Label égalité filles – garçons » au niveau 3, le niveau national. C'est le seul établissement scolaire de l'Académie de Toulouse, reconnu à ce niveau

En effet, engagé depuis 2018, le collège d'Olt de Puy L'Evêque, a mis en place une politique volontaire structurée, au quotidien, en faveur de l'égalité filles – garçons : lutte contre les stéréotypes de genre, contre les propos et attitudes sexistes dans la cour du collège, promotion d'un choix des filières d'orientation éclairé, partage équitable des espaces. [EN SAVOIR PLUS >>>](#)



**DATE A
RETENIR**

Déclaration impôts sur le
revenu :
13 avril 2023 - ouverture du
service de déclaration en
ligne

